

FICHE INSTANCE N°1

INSTANCE DE CO-CONSTRUCTION

Présentation

Cette instance **réunit tous les acteurs du PTGE participant aux groupes de travail** contribuant à la construction du projet. L'objectif est d'assurer la représentativité de tous les usagers afin que chacun puisse s'exprimer.

Elle constitue le socle de la concertation et le cœur de la co-construction du projet.

Structuration

La forme d'expression que prendra cette instance sera amenée à évoluer au cours de la démarche d'élaboration et des besoins qui seront identifiés. Plusieurs groupes de travail seront ainsi constitués lors des différentes étapes du PTGE.

Certains acteurs pourront également être consultés individuellement, en bilatérale avec l'animation du PTGE ou avec un bureau d'études le cas échéant.

Ces groupes seront constitués selon les besoins, par exemple :

Règles de fonctionnement

Ces groupes de travail seront **mobilisés à des moments différents, en fonction des phases de la démarche**. Certains acteurs pourront se retrouver mobilisés dans plusieurs groupes mais avec des objectifs différents. Il est attendu des participants qu'ils soient volontaires, force de proposition et à l'écoute des autres, dans le respect et l'échange.

Rôle

- **Identification des besoins et thématiques** de travail
- Diffusion et travail sur les données
- **Proposition d'actions et leviers** favorisant l'optimisation de la gestion de l'eau

Groupes thématiques

Pour travailler sur notamment sur le **diagnostic** HMUC et les états des lieux économiques et aménagement

Groupes étude HMUC

Groupe économique

Groupe aménagement

Autres groupes en fonction des besoins

Groupes géographiques

Pour travailler sur des **problématiques localisées** au sein du territoire

Réseaux de contrats territoriaux

Autres zones à enjeux identifiées dans le diagnostic HMUC

FICHE INSTANCE N°2

COMITÉ DE TERRITOIRE

Présentation

Cette instance composée d'**élus et représentants** des structures mobilisées est l'**instance de pilotage** du PTGE. Elle prend les décisions et se prononce sur les différentes étapes du PTGE avant validation définitive par le préfet référent ou coordonnateur de bassin (diagnostic, volumes prélevables et programme d'action).

Structuration

Afin de faciliter les échanges et la tenue des réunions avec les membres de cette instance, elle est construite à deux niveaux :

Comité de Territoire

Instance plénière rassemblant 104 membres :

85

**CLE du SAGE
Allier aval**

19

Acteurs aménagement,
financeurs, usagers, expert

Réunion pour les **phases de validation** des différentes étapes et ponctuellement au besoin

COPIL restreint

Instance réduite du Comité de Territoire :

17

**Bureau de la CLE
du SAGE Allier aval**

4

Acteurs aménagement,
financeurs, usagers

Préparation des réunions du Comité de Territoire
Mobilisation ponctuelle pour **trancher sur des propositions et lever les obstacles**
Suivi régulier de la démarche et **lien direct avec le COTECH**

Règles de fonctionnement

Les règles de fonctionnement du Comité de Territoire ont été approuvées le 8 mars 2022 et modifiées le 29 novembre 2022 suite au renouvellement de la composition de la CLE du SAGE Allier aval. Elles précisent l'organisation et les modalités de prise de décision des membres du Comité de Territoire.

FICHE INSTANCE N°3

INSTANCE TECHNIQUE

Présentation

Cette instance est le **comité technique** (COTECH) du PTGE. Elle est impliquée dans le processus d'élaboration en tant que tel. Elle réunit des acteurs apportant des compétences techniques pour travailler sur l'avancée de la démarche (stratégie, organisation de la concertation...).

Structuration

Les membres du COTECH sont des **membres techniques opérationnels** des principales structures impliquées dans la démarche.

Sa composition n'est pas arrêtée et **pourra évoluer en fonction du niveau et de la volonté d'implication des structures** au fur et à mesure de l'élaboration du PTGE en respectant l'équilibre des différents usagers.

Ponctuellement, des structures pourront être associées en fonction des thématiques abordées.

Règles de fonctionnement

Les réunions sont organisées à fréquence régulière et en fonction des besoins et au minimum avant chaque étape de présentation des résultats et validation. Des travaux à mener et des avis à formuler peuvent être demandés entre chaque COTECH et en lien avec les propositions qui seront soumises au COPIL restreint.

Il est demandé aux membres du COTECH une implication tout au long du processus et d'être source de proposition.

Rôle

- **Apporter un soutien technique et méthodologique** à l'animation
- **Garantir le suivi** de la démarche et l'adéquation avec ses objectifs
- **Soumettre des propositions** au Comité de Territoire et assurer le lien avec le niveau politique